



**Solidarité
sans
frontières**

Finissons-en avec l'hypocrisie : la protection des Syrien-ne-s est possible Amanda Ioset, secrétaire politique de Solidarité sans frontières

Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), plus de 207'000 personnes ont tenté de traverser la Méditerranée l'année passée, soit trois fois plus qu'en 2011, qui était jusqu'à présent l'année « record ». Parmi elles, environ 70'000 réfugié-e-s syrien-e-s, dont de nombreuses familles. Pourquoi choisir la traversée périlleuse de la Méditerranée, qui a coûté la vie à presque 4200 personnes en 2014, ou d'autres routes caractérisées par des régimes d'exclusion, par exemple en Bulgarie où la Suisse aide en ce moment même à la surveillance d'un mur de barbelé anti-réfugié-e-s?

Tout simplement parce que les politiques de l'UE, et de la Suisse, en matière d'immigration empêchent les réfugié-e-s d'accéder à un permis stable en limitant toujours plus les moyens légaux et sûrs de pénétrer dans la « Forteresse Europe ». En Suisse, mis à part le contingent HCR de 500 réfugié-e-s syrien-ne-s que Madame Sommaruga s'est engagée à accueillir d'ici 2016 (un geste purement symbolique, voire hypocrite, si l'on compare ce chiffre aux plus de 3 millions de Syrien-ne-s qui ont dû fuir leur pays), il n'existe quasiment que deux moyens légaux pour les réfugié-e-s d'arriver en Suisse : le visa humanitaire ou le regroupement familial.

Il n'y a pas de raison de limiter ces moyens comme on le fait aujourd'hui. Le visa humanitaire est délivré uniquement aux personnes dont la vie ou l'intégrité physique est sérieusement menacée. Dans la pratique, les autorités considèrent qu'une fois que la personne en question se trouve dans un pays tiers, elle n'est plus menacée. La Suisse n'ayant en ce moment plus de représentation en Syrie, toute personne qui dépose une demande de visa humanitaire se trouve forcément dans un pays tiers (Liban, Turquie, ...) et n'a donc quasiment aucune chance de l'obtenir. Quant au regroupement familial, il n'est vraiment possible que pour les membres de la famille nucléaire des réfugié-e-s statutaires au bénéfice de l'asile, tandis que les détenteurs et détentrices d'un « permis F » (les personnes et réfugié-e-s statutaires admis à titre provisoire) doivent remplir un certain nombre de critères (comme disposer d'un logement approprié et ne pas dépendre de l'aide sociale) et attendre trois ans à partir de l'octroi de l'admission provisoire pour pouvoir bénéficier du droit à la famille.

Le 4 septembre 2013, les autorités helvétiques ont « fait un geste » envers les réfugié-e-s syrien-e-s en accordant la possibilité d'une procédure facilitée pour l'octroi de visas provisoires aux familles des Syrien-e-s résidant en Suisse. Selon l'Office des Migrations, plus de 3500 personnes ont pu être accueillies grâce à cette mesure. **De manière incompréhensible, les autorités ont changé les règles du jeu en cours de partie lorsqu'elles ont constaté leur succès !** Les octrois facilités de visas provisoires ont été abandonnés le 29 novembre 2013. Ils n'auront même pas été en vigueur trois mois.

Face à l'ampleur de la crise syrienne, la Suisse doit faire plus. L'octroi facilité de visas a montré qu'il est possible de réagir rapidement et simplement et ainsi d'éviter aux réfugié-e-s de devoir emprunter des routes périlleuses pour venir dans notre pays déposer une demande d'asile. Par ailleurs, cette mesure de l'ODM a révélé que des milliers de Syrien-ne-s résidant en Suisse étaient prêt-e-s à accueillir des membres de leur famille chez eux et de les prendre en charge à leur frais. C'est pourquoi nous demandons à Madame la Présidente de la Confédération Sommaruga de mettre en oeuvre des mesures visant à rendre plus sûr le parcours des réfugié-e-s syrien-ne-s vers la Suisse, en remettant en vigueur les visas facilités pour la famille élargie et en les étendant – tout comme le regroupement familial – aux détenteurs et détentrices d'un « permis F ».

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI